



Nomenclature : 5.2
2026/71

Délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 26 juin 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers absents représentés : 4

Nombre de conseillers absents excusés : 1

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, ENNIQUE Renaud, FOCKENOV Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ROSSIE Perrine, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, COUSIN Didier, DEWAELE Salomé, DUMORTIER Daniel, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :

COURBEZ Nadia (pouvoir SILVESTRI Antoine), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), ABIWE Lionel (pouvoir BARETS-WALLE Aline), LUCHIER Catherine (pouvoir VIAU Gaëlle).

Etait absent excusé : LEFEBVRE Ludovic.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N°03 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 juin 2026, transmis préalablement aux membres du Conseil,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ledit procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 3 juin 2026.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Denis LESY

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le



ID : 059-215901687-20260702-2026_71-DE

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2026



L'an deux mille vingt-six, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 28 mai 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18 jusqu'au point 6, 19 à partir du point 7 et jusqu'au point 13, 20 au point 14

Nombre de conseillers absents représentés : 7

Nombre de conseillers absents excusés : 2 jusqu'au point 6, 1 à partir du point 7 et jusqu'au point 13 et aucun au point 14

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENOY Marc, LESY Denis, MINET Frédéric, POUILLART Laurent, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic à partir de la délibération du point 7, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, DUMORTIER Daniel au point 14, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :

CASTEL Sylvie (pouvoir Renaud ENNIQUE), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir FOCKENOY Marc), HEURTEAUX Martine (pouvoir DUMORTIER Benjamin), VIAU Gaëlle (pouvoir ROSSIE Perrine), BARETS-WALLE Aline (pouvoir SILVESTRI Antoine), COUSIN Didier (pouvoir COUSIN Didier).

Etaient absents excusés : LEFEBVRE Ludovic jusqu'au point 6 et DUMORTIER DANIEL jusqu'au point 13.

En qualité de président de séance, Monsieur le Maire ouvre cette dernière à 19 heures.

Il cède la parole à Madame Salomé DEWAELE, plus jeune d'âge de l'Assemblée, pour l'appel nominal des membres.

Le quorum étant atteint, la séance est valablement ouverte.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retirer le projet de délibération relatif à la composition des membres de la Commission Communale des Impôts Directs faute d'avoir pu identifier les candidats.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil municipal donne son accord pour le retrait de ce point de l'ordre du jour. Le point n°6 est donc retiré et ne donne donc lieu à aucune délibération.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Information sur les projets en cours
3. Information sur la commission de contrôle des listes électorales
4. Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026
5. Exercice des délégations
6. Point supprimé
7. Adhésion au service commun « énergie phase 2 » de la CCPC pour bénéficier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour réaliser l'étude de solarisation des bâtiments communaux

FINANCES

8. Budget Ville 2025 : compte de gestion
9. Budget Ville 2025 : compte administratif
10. Budget Ville 2025 : affectation du résultat
11. Budget Ville 2026 : Décision Modificative n°1

12. Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
13. Subventions aux associations 2026- complément
14. Locations ou mises à dispositions des salles communales - complément

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de savoir si l'un de ses membres souhaite se porter volontaire pour assurer la fonction de secrétaire de séance. Sur proposition de Monsieur Laurent POUILLART, le Conseil Municipal, réuni en séance, le désigne à l'unanimité pour remplir cette mission, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code des collectivités territoriales.

Vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

2) Informations sur les projets en cours

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Silvestri, qui informe l'Assemblée que Noréade engagera prochainement une campagne de travaux d'envergure dans le secteur de la rue des Prés. Le chantier débutera mi-juin pour une durée prévisionnelle de douze mois, et portera sur la reprise de l'adduction d'eau et de l'assainissement. Au total, environ 1 000 mètres linéaires de canalisations devront être remplacés. Le chantier sera mobile, et nécessitera une interdiction de circulation sur les zones concernées. Une réunion avec les riverains sera organisée. La Ville accompagnera l'opération en prenant en charge la réfection des enrobés sur l'ensemble du périmètre.

Monsieur le Maire indique également qu'un second chantier important sera lancé route de Gruson, comprenant l'aménagement d'un parking de 44 places et de la voie verte Gruson-Aubrac, destinée aux circulations douces (vélos et piétons). Une présentation du projet sera prochainement partagée avec les riverains.

Enfin, Monsieur le Maire informe que l'association des parents d'élèves de l'École Saint-Exupéry souhaite organiser, le dimanche 29 août 2027, plusieurs courses, dont un semi-marathon et une course pour enfants. La Ville est tout à fait favorable à cet événement et y collaborera, l'événement constituant un temps fort de fin d'été qui contribuera au rayonnement du territoire.

S'agissant d'informations, aucun vote n'est intervenu.

3) Information sur la composition de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil du renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du président du tribunal judiciaire. Cette commission dont le rôle est de contrôler les listes vérifie s'il y a ou non des erreurs. Après consultation, M. Frédéric MINET s'est porté candidat pour y siéger. La proposition sera transmise au préfet pour nomination. Monsieur le Maire remercie Monsieur MINET. Le Conseil en prend acte.

4) Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026

Le Conseil municipal examine le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

5) Information sur l'exercice des délégations

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Dans le cadre de l'aménagement du parking route de Gruson (44 places), une consultation a été menée pour les travaux.

- Lot 1 – VRD : l'entreprise TPRN est retenue comme offre la mieux-disante, avec une note de 94 points, pour un montant de 241 352,80 € HT.
- Lot 2 – Espaces verts, mobilier, clôtures : l'entreprise Lemoine présente l'offre la mieux-disante, notée 100 points, pour un montant de 31 175 € HT.

Les travaux devraient durer 3 mois pour s'achever vraisemblablement fin septembre.

Le Conseil prend acte de cette information.

7) Adhésion au service commun « Énergie phase 2 » – mise en œuvre des plans d'actions

Monsieur LEFEBVRE rejoint l'Assemblée.

Monsieur le Maire présente le service commun « Énergie » mis en place par la Communauté de

communes Pèvèle Carembault afin d'accompagner les communes dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques, la rénovation de leur patrimoine bâti et le développement des énergies renouvelables.

Il précise que ce service comprend notamment :

- le suivi énergétique des bâtiments communaux ;
- l'accompagnement à la sobriété énergétique ;
- l'aide à la programmation des travaux de rénovation ;
- l'accompagnement à la réalisation d'audits énergétiques ;
- les études de potentiel de solarisation des toitures communales ;
- ainsi qu'un accompagnement spécifique dans le cadre de projets de rénovation globale.

Monsieur le Maire indique qu'un état des lieux énergétique du patrimoine communal a déjà été réalisé par les services communautaires et qu'une restitution accompagnée d'un plan d'actions prévisionnel sera prochainement présentée à la commune. Il explique qu'il s'agit de considérer la transition écologique comme une opportunité. Il rappelle les 3 défis du mandat : écologique, démographique et démocratique. Madame MAPPUS confirme l'émergence d'une nouvelle économie.

Monsieur le Maire explique que l'adhésion à la phase 2 du service est formalisée par une convention d'une durée de trois ans prévoyant un forfait annuel de 0,80 € par habitant pour les missions principales ainsi qu'une facturation complémentaire de 60 € par heure pour certaines prestations spécifiques, notamment les études de solarisation.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de cette démarche qui permettra à la commune de bénéficier d'une ingénierie technique mutualisée et d'un accompagnement dans la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique performants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au service commun « Energie phase 2 » de la CCPC.

Vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

8) Budget Ville 2025 – Compte de gestion

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FOCKENNOY qui rappelle que le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public impose à ce dernier la tenue de la comptabilité communale. Dans ce cadre, le comptable public établit chaque année le compte de gestion retraçant l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice.

Il indique qu'après vérification de la concordance entre les écritures du comptable public et celles de l'ordonnateur, le compte de gestion 2025 du budget principal présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Recettes de l'exercice (1)	1 411 452,00	1 411 452,00	2 822 904,00
Recettes de l'exercice (2)	2 111 474,13	2 111 474,13	4 222 948,13
Recettes de l'exercice (3)	2 111 474,13	2 111 474,13	4 222 948,13
DEPENSES			
Dotations de l'exercice (1)	1 411 452,00	1 411 452,00	2 822 904,00
Dotations de l'exercice (2)	2 111 474,13	2 111 474,13	4 222 948,13
Dotations de l'exercice (3)	2 111 474,13	2 111 474,13	4 222 948,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Resultat de l'exercice	1 411 452,00	1 411 452,00	2 822 904,00
Resultat de l'exercice	1 411 452,00	1 411 452,00	2 822 904,00

Section de fonctionnement :

- résultat de l'exercice : 1 324 892,64 € ;
- résultat antérieur reporté : 664 739,67 € ;
- affectation à l'investissement 2025 : -491 826,44 € ;
- résultat cumulé : 1 497 805,87 €.

Section d'investissement :

- solde d'exécution de l'exercice : -559 046,03 € ;
- solde antérieur reporté : 691 520,16 € ;
- solde cumulé : 132 474,13 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
Resultat de l'exercice	1 324 892,64		1 324 892,64		1 324 892,64
Resultat antérieur reporté	664 739,67		664 739,67		1 989 632,31
Affectation à l'investissement		-491 826,44	-491 826,44		1 497 805,87
TOTAL	1 989 632,31	-491 826,44	1 497 805,87		1 989 632,31

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2025 présenté par le comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion 2025 du budget principal de la Ville.

Vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

9) Budget Ville 2025 – Compte administratif

Monsieur FOCKENYOY rappelle que le compte administratif constitue le document budgétaire qui retrace l'ensemble des opérations réalisées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé.

Les résultats de l'exercice 2025 sont ensuite présentés à l'assemblée.

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	7 373 026,68	6 138 873,29	864 433,39	A1 1 630 280,00
Investissement	2 585 749,58	2 027 703,55	(2) 691 520,16	A2 132 474,13
Dont 1068		491 826,44		
Fonctionnement	4 786 277,10	6 111 169,74	(3) 172 913,23	A3 1 497 805,87

Il est notamment souligné :

- un excédent de fonctionnement de 1,32 M€ sur l'exercice ;
- un résultat cumulé de fonctionnement proche de 1,5 M€ ;
- un déficit d'investissement de 0,56 M€ lié à l'importance des dépenses d'équipement réalisées ;
- un solde global d'investissement demeurant excédentaire grâce aux reports antérieurs.

Monsieur le Maire indique que ces résultats traduisent une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau soutenu d'investissement pour la commune.

Monsieur LEFEBVRE demande ce qu'est le FCTVA. Monsieur FOCKENYOY confirme que le Fonds de compensation pour la TVA est un mécanisme par lequel l'État rembourse aux collectivités territoriales une partie de la TVA qu'elles ont acquittée sur leurs dépenses d'investissement. Il permet ainsi de réduire le coût réel des équipements et travaux réalisés par les collectivités.

Monsieur COLIN demande des précisions sur le planning de versement des subventions. Monsieur le Maire confirme que les versements se font à l'avancement des travaux avec un solde lorsque les travaux sont réceptionnés. Dans le cadre, il rappelle le contentieux en cours avec l'entreprise Cathelain, adjudicatrice du lot couverture étendue du marché de travaux de la salle de sport W. Penny Brookes.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la Dotation Nationale de Péréquation permet de répartir les dotations selon le niveau de richesse des communes. Il explique également le mécanisme du coefficient correcteur mis en place par l'État dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, destiné à garantir la neutralité financière de cette réforme pour les communes. Monsieur le Maire indique que la taxe d'habitation représentait environ 40 % des recettes fiscales directes de la commune avant sa suppression. Il estime par ailleurs que cette réforme a eu des conséquences financières importantes pour les autres collectivités territoriales, notamment le Département.

Après présentation du compte administratif et échanges au sein de l'assemblée, Monsieur le Maire quitte la salle conformément à la réglementation.

Sous la présidence de Monsieur FOCKENYOY le Conseil municipal :

- arrête le compte administratif 2025 du budget principal ;
- constate les résultats de l'exercice ;
- reconnaît la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion établi par le comptable public.

Vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

10) Budget Ville 2025 - Affectation du résultat

Monsieur FOCKENYOY explique à l'Assemblée que, conformément aux dispositions réglementaires, il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 après l'approbation du compte administratif et la constatation de sa concordance avec le compte de gestion.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 1 497 805,87 € et le résultat cumulé d'investissement

présente un excédent de 132 474,13 €.

Il est proposé d'affecter 1 200 000 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068) afin de financer de nouvelles opérations d'investissement, et de reporter le solde, soit 297 805,87 €, en section de fonctionnement (compte 002).

L'excédent d'investissement de 132 474,13 € est reporté en section d'investissement au compte 001.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette affectation des résultats.

Vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

11) Budget Ville 2026 - Décision modificative n°1

Monsieur FOCKENYOY rappelle que le budget primitif 2026 a été adopté sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. À la suite du vote du compte administratif 2025 et de l'affectation définitive du résultat, il convient de procéder à une décision modificative afin de mettre les inscriptions budgétaires en cohérence avec les résultats réellement constatés.

En section de fonctionnement, le montant du résultat reporté (compte 002) est ajusté à la baisse de 7 216,83 €, passant de 305 022,70 € à 297 805,87 €. Afin de maintenir l'équilibre budgétaire, cette diminution est compensée par une réduction équivalente des crédits inscrits au chapitre 011 « Charges à caractère général », sur l'article 611 « Contrats de prestations de services ».

En section d'investissement, des réimputations techniques sont réalisées au sein du chapitre 13 « Subventions d'équipement », afin de tenir compte de la nature non amortissable des biens concernés. Ces opérations sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire de la section.

Monsieur le Maire précise que cette décision modificative ne remet pas en cause l'équilibre général du budget et respecte les dispositions du référentiel M57.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026.

Vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

12) Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Monsieur FOCKENYOY explique que la délibération proposée a pour objet d'actualiser la politique d'amortissement de la Commune afin de la mettre en conformité avec les règles de la nomenclature comptable M57. Il précise que cette mise à jour vise notamment à limiter l'amortissement aux seules immobilisations pour lesquelles il est obligatoire, tout en maintenant les dispositions existantes concernant le prorata temporis, les biens de faible valeur et les subventions d'équipement. Les durées suivantes sont proposées :

Immobilisations incorporelles		
Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions de documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études, de recherches et de développement	5 ans
204	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériels, études	5 ans
204	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installation	30 ans
204	Subventions d'équipement versées - Projets infrastructure nationale	40 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	10 ans

Immobilisations corporelles		
Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
2121	Plantations	20 ans
21321	Immeubles de rapport	20 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15 ans
21572	Matériel technique scolaire	10 ans
215731	Matériel et outillages de voirie roulant	10 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
21578	Autres matériels techniques	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 ans
21828	Matériel de transport	10 ans
21831/21838	Matériel informatique scolaire/Autre matériel informatique	5 ans
21841/21848	Matériel de bureau et mobilier scolaires/Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Monsieur FOCKENNOY indique également que les éventuelles évolutions techniques des numéros de comptes de la nomenclature M57 pourront être appliquées sans nouvelle délibération dès lors qu'elles ne modifient ni l'objet ni la nature des opérations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les durées d'amortissement proposées, maintient les dérogations relatives aux biens de faible valeur et aux subventions d'équipement, et prend acte des modalités d'application des évolutions techniques de la nomenclature M57.

Vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

13) Complément aux subventions 2026 aux associations

Monsieur le Maire présente deux demandes de subventions exceptionnelles. Il explique que l'association des jeunes sapeurs-pompiers, engagée dans une évolution vers une structure intercommunale à l'échelle de la Pévèle, sollicite une aide pour l'acquisition d'un nouveau drapeau reflétant cette évolution. Il indique également que la nouvelle association Twirl Zone, dédiée à la pratique du twirling bâton, des majorettes et des pom pom girls, sollicite un soutien financier afin de financer l'acquisition de son matériel de démarrage.

Monsieur ENNIQUE précise que cette nouvelle association débutera ses activités dès le mois de septembre. Il indique également qu'elle s'est portée volontaire pour participer à l'animation des rencontres sportives des clubs cysoniens ainsi que des différents événements organisés par la Ville.

Madame LE GODEC interroge Monsieur SILVESTRI sur les locaux qui seront mis à la disposition de l'association pour ses entraînements. Monsieur SILVESTRI répond que ceux-ci se dérouleront dans la salle de sport Coubertin ainsi que dans la salle de danse du complexe Coubertin. Il confirme par ailleurs que la hauteur sous plafond de ces équipements est adaptée à la pratique de la discipline et permet notamment la réalisation des lancers de bâton sans difficulté.

Madame LE GODEC interroge Monsieur FOCKENNOY sur les délais de versement des

subventions votées. Celui-ci confirme que le service des finances est actuellement mobilisé afin de résorber le retard constaté et précise que le paiement des subventions aux associations locales constitue une priorité pour la municipalité. Elles seront donc versées au plus tard pour la fin du mois de juin.

Monsieur ENNIQUE indique par ailleurs qu'il serait souhaitable de travailler l'organisation pour réduire le délai entre le dépôt des demandes de subvention par les associations et le versement effectif des aides accordées.

Considérant l'intérêt de ces projets pour la vie associative et l'animation de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers et une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Twirl Zone, soit un montant total de 1 500 €.

Vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

14) Tarification des locations ou mises à disposition des salles communales – Complément

Monsieur Daniel DUMORTIER rejoint l'Assemblée.

Monsieur le Maire explique que la délibération proposée a pour objet de compléter les conditions de location de la salle du Quennaumont, récemment rénovée, afin de favoriser son utilisation. Il précise que les tarifs journaliers demeurent inchangés mais qu'une tarification horaire est instaurée. Les nouvelles modalités prévoient également, pour cette salle, la mise en place d'un dépôt de garantie, d'un forfait nettoyage pour les locations payantes et précise les conditions de facturation en cas de dégradations et d'intervention des services municipaux.

Il indique par ailleurs qu'une pénalité forfaitaire est instaurée pour l'ensemble des salles communales en cas de non-respect du règlement intérieur amendé. Celui-ci est également modifié afin de préciser, pour la salle des fêtes, l'obligation de remettre en place les barres de sécurité lors de la fermeture des lieux après utilisation.

S'agissant du respect de l'heure de fermeture des salles, Madame LE GODEC demande de quelle manière ce point pourra être contrôlé. Monsieur le Maire répond que cette mission est assurée par le concierge, dans le cadre des contreparties liées à la mise à disposition d'un logement de fonction.

Monsieur LEFEBVRE demande ensuite si les salles communales peuvent être louées ou mises à disposition pour l'exercice d'activités commerciales. Monsieur le Maire indique avoir récemment été saisi d'une demande en ce sens, à laquelle il a opposé un refus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la mise à jour des conditions de location et de mise à disposition de la salle du Quennaumont, adopte les nouveaux tarifs correspondants, valide les modifications apportées au règlement intérieur des salles communales et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces dispositions.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 58.

Il rappelle aux membres du Conseil municipal les prochaines manifestations et échéances de la Commune :

- la réunion de quartier du Sart – Centre-ville, le 4 juin ;
- le tournoi de football féminin organisé le dimanche suivant, en présence de Monsieur le Préfet ;
- la Fête des Évidences, organisée à Bachy à l'initiative de Monsieur FOUTRY ;
- les fêtes des écoles Yann Arthus-Bertrand et Saint-Joseph ;

- le job dating organisé le 10 juin, de 9 h à 12 h, à la salle des fêtes, afin de présélectionner des candidats aux emplois périscolaires ;
- les Assises de l'Association des Petites Villes de France, les 18 et 19 juin, auxquelles il participera ;
- les festivités organisées les 19, 20 et 21 juin à l'occasion de la Fête de la musique ;
- le Conseil communautaire, prévu le 22 juin à Avelin ;
- le salon du livre inspirant, organisé le 28 juin à la médiathèque et, sous réserve de conditions météorologiques favorables, dans le parc. Il précise que cet événement est porté par une maison d'édition qui cesse son activité et qu'il sera relayé auprès des commerçants de la commune ;
- la célébration, ce même jour, du centième anniversaire d'une résidente de l'EHPAD ;
- enfin, la prochaine séance du Conseil municipal, fixée au 2 juillet

Le Maire

Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire

Laurent POUILLART

